

Demande de prestations

CCN des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (Brochure n° 3117)

Indemnité de départ à la retraite dans le cadre des FAPS

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier :

- appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou ;

- écrivez-nous à l'adresse : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Salarié concerné par la déclaration

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur : _____

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____ P

Personne à contacter : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse employeur) : _____

Téléphone : _____

Date de départ en retraite : _____

Ancienneté dans la profession : _____ ans _____ mois _____ jours

Indemnité de départ à la retraite

A Indemnité de départ à la retraite théorique _____ €

B Indemnité de licenciement _____ €

C Total (A - B) _____ 0,00 €

Salaire de référence _____ €

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de départ en retraite est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédents le départ en retraite ou ;
- selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en considération que prorata temporis.

Cette indemnité de départ en retraite ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

Si la prime de licenciement est supérieure à la prime de départ en retraite théorique, il n'y a pas de règlement.

Barème d'indemnisation	Montant de l'indemnisation	Montant de l'indemnité correspondante
Plus de 10 ans d'ancienneté	1 mois de salaire	_____ €
Plus de 15 ans d'ancienneté	1 mois 1/2 de salaire	_____ €
Plus de 20 ans d'ancienneté	2 mois de salaire	_____ €
Plus de 25 ans d'ancienneté	2 mois 1/2 de salaire	_____ €
Plus de 30 ans d'ancienneté	3 mois de salaire	_____ €
Plus de 35 ans d'ancienneté	3 mois 1/2 de salaire	_____ €
Plus de 40 ans d'ancienneté	4 mois de salaire	_____ €

Justificatifs à produire

- Photocopies des bulletins de salaires précédant le départ.
- Photocopie du bulletin de salaire où figure l'indemnité de licenciement.
- Photocopie de votre lettre de licenciement.
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

Le salarié soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Important

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Fait à : _____										
Date : <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>										
Cachet exact, signature du chef d'entreprise										